

1. Identification du preneur Le preneur doit résider au Canada.

Nom		Prénom		N° d'assurance sociale ¹	
Adresse (N°) Rue		App.		Date de naissance A A A A M M J J	
Ville		Province		Code postal	
Téléphone (résidence)		Téléphone (bureau)		Poste	
Téléphone (bureau)		Poste		Courriel	
				Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	
				Langue : <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français	

2. Identification du rentier Veuillez fournir le certificat de naissance du rentier.

Veuillez remplir si différent du preneur.

N° d'employé (s'il y a lieu)

Nom		Prénom		N° d'assurance sociale ¹	
Adresse (N°) Rue		App.		Date de naissance A A A A M M J J	
Ville		Province		Code postal	
Téléphone (résidence)		Téléphone (bureau)		Poste	
Téléphone (bureau)		Poste		Courriel	
				Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	
				Langue : <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français	

3. Identification du conjoint

S'il s'agit d'une rente réversible au conjoint, veuillez remplir cette section et fournir le certificat de naissance du conjoint.

Nom		Prénom		N° d'assurance sociale ¹	
Date de naissance A A A A M M J J		Courriel		Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	
				Langue : <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français	

4. Renseignements sur la prime

Obligatoire : joindre un spécimen de chèque personnalisé au nom du preneur portant la mention « NUL ». Si le spécimen de chèque est non personnalisé ou personnalisé à un autre nom que celui du preneur, remplir la section 9.

Montant de la prime unique : _____ \$ Date du paiement de la prime : A A A A M M J J

Provenance de la prime :

<input type="checkbox"/> Régime non enregistré (RENE) ²	<input type="checkbox"/> Fonds de revenu viager (FRV) ³	<input type="checkbox"/> Régime enregistré d'épargne retraite (REER)
<input type="checkbox"/> Régime de pension agréé (RPA) ³	<input type="checkbox"/> Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)	<input type="checkbox"/> Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)
<input type="checkbox"/> Compte de retraite immobilisé (CRI) ³	<input type="checkbox"/> Régime de retraite individuel (RRI) ³	<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____

1. Utilisé uniquement à des fins fiscales.

2. Remplir les sections 6A et 6B.

3. Le conjoint doit signer le formulaire « Renonciation à la rente réversible » si le type de rente choisi ne prévoit pas une continuité de la rente au conjoint d'au moins 60 %.

Réservé à Beneva

N° d'adhésion

Investissement

Service à la clientèle • Tél. : 1 877 841-8822

beneva.ca

5. Renseignements sur la rente

Date du premier versement de la rente : [A | A | A | A | M | M | J | J]

Fréquence du paiement : Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Montant de chaque versement : _____ \$

Type de rente : Rente viagère garantie _____ versement(s)

Rente viagère réversible avec réduction au décès du rentier garantie _____ versement(s)

Continuation à la suite du décès du rentier _____ %

Rente viagère réversible avec réduction au premier décès garantie _____ versement(s)

Continuation à la suite du premier décès _____ %

Rente certaine garantie _____ versement(s)

Portion taxable (applicable seulement pour les fonds non enregistrés) : Prescrite OU Non prescrite

Impôts additionnels à prélever (s'il y a lieu) :

Impôt provincial _____ \$ Impôt fédéral _____ \$ (en \$ seulement, s'ajoute aux impôts minimum prévus par la loi).

Les sections 6a et 6b s'appliquent si des primes non enregistrées servent à financer le contrat – Pour les personnes physiques*

* Si le preneur est une entité (ex. : société par actions, association, société de personnes, fiducie, etc.), remplir le formulaire FRA1235 et fournir la documentation requise.

6A. Exigences du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

1. Indiquez la profession détaillée, incluant la fonction, le secteur d'activité, le nom de l'employeur et le statut d'emploi ; si retraité, veuillez inscrire les renseignements détaillés sur la dernière profession occupée avant la retraite :

Profession détaillée du preneur

Secteur d'activité du preneur

Nom de l'employeur du preneur

Statut d'emploi du preneur (p. ex., employé, cadre, propriétaire, travailleur autonome, etc.)

2. De quelle façon vérifiez-vous l'identité du preneur ?

En présence du preneur, en vérifiant l'original d'un document d'identité avec photo délivré par un gouvernement, authentique, valide et non expiré → Si vous cochez cette case, la section 6A(3) Renseignements sur le preneur doit être remplie.

Processus double (deux documents authentiques, valides et à jour provenant de sources différentes, indépendantes et fiables) → Si vous cochez cette case, le formulaire Méthode à processus double pour la vérification de l'identité – Individu (FRA1876) est obligatoire.

3. Renseignements sur le preneur :

Document avec photo

Nom apparaissant sur le document

Numéro du document

Jurisdiction de délivrance

Date d'expiration du document [A | A | A | A | M | M | J | J]

4. Quel est l'objectif et la nature projetée du placement ?

Revenu de retraite Dons de charité Couvrir des dépenses d'éducation

Couvrir des dépenses courantes Autre (précisez) : _____

Réservé à Beneva

N° d'adhésion

Investissement

Service à la clientèle • Tél. : 1 877 841-8822

beneva.ca

FRA1271F (2023-05)

6A. Exigences du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (suite)

5. Le preneur agit-il sur les instructions d'une autre personne ou entité, ou y a-t-il un tiers qui paiera pour le contrat, ou qui aura l'usage de la valeur du contrat ou y aura accès ?

S'il y a un autre intervenant dans le cadre de ce contrat de rente, tel un assistant au majeur, liquidateur, mandataire en vertu d'un mandat de protection, mandataire en vertu d'une procuration, rentier qui est une personne différente du preneur, représentant temporaire d'un majeur, titulaire de compte bancaire différent du preneur, tuteur au majeur ou tuteur au mineur, il s'agit d'un tiers.

Non Oui → Si oui, le conseiller en sécurité financière doit répondre aux questions ci-dessous.

Nom du tiers	Prénom du tiers	<table border="1"><tr><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td></tr></table>	A	A	A	A	M	M	J	J
A	A	A	A	M	M	J	J			
Adresse du tiers		N° de téléphone du tiers								
Renseignements détaillés sur l'activité ou la profession du tiers, incluant la fonction, le secteur d'activité, le nom de l'employeur et le statut d'emploi (p. ex., employé, cadre, propriétaire, travailleur autonome, etc.); si retraité, inscrire les renseignements détaillés sur la dernière profession exercée avant la retraite.		Lien entre le tiers et le preneur								
Si le tiers est une entité :	N° de constitution ou d'immatriculation	Lieu de délivrance du certificat de constitution	N° de téléphone de l'entité							

Veillez expliquer les raisons pour lesquelles les renseignements sur le tiers n'ont pu être obtenus, le cas échéant :

Veillez fournir des précisions, si vous n'êtes pas certain que le client agit au nom d'un tiers, mais que vous avez des motifs raisonnables de soupçonner l'existence d'un tiers :

6. Personne politiquement vulnérable et dirigeant d'une organisation internationale, à remplir si un versement forfaitaire de 100 000 \$ ou plus est effectué :

Le preneur, un de ses proches parents ou une personne lui étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou d'affaires est-il un étranger politiquement vulnérable (ÉPV), un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, inclut les maires, les préfets et les députés) ou un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) ?

Non Oui → Si oui, veuillez remplir le formulaire FRA1234. (Pour les définitions, veuillez vous référer à la dernière page du présent formulaire.)

6B. Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification)

Veillez indiquer la déclaration de résidence aux fins de l'impôt du preneur. En cas d'oubli ou de non-réponse, le formulaire FRA1737, *Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification) – Individu*, vous sera retourné et devra être dûment rempli et signé. Advenant que la déclaration de résidence à des fins fiscales ne soit pas obtenue, Beneva inc. (« Beneva ») pourrait devoir déclarer les renseignements sur le compte à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Déclaration de résidence aux fins de l'impôt du preneur :

Cocher (✓) toutes les options qui s'appliquent à vous :

Je suis un résident du Canada aux fins de l'impôt.

Je suis un résident d'une autre juridiction que le Canada aux fins de l'impôt. → Si vous cochez cette case, veuillez remplir et signer le formulaire FRA1737.

Réservé à Beneva

N° d'adhésion

Investissement
Service à la clientèle • Tél. : 1 877 841-8822
beneva.ca

7. Désignation du (ou des) bénéficiaire(s)

En cas de décès du rentier, la prestation est payable au(x) bénéficiaire(s) ci-dessous ou, à défaut, à ma succession sous réserve de la législation sur les rentes applicable.

Si la prime provient d'un régime immobilisé, les sommes détenues en votre nom seront payables selon la législation applicable.

Si vous désirez que la prestation de décès soit payée sous forme de rente, remplir le formulaire FRA1744.

Bénéficiaire(s) primaire(s)

Au Québec, la désignation de l'époux ou du conjoint uni civilement est irrévocable, à moins de cocher la case « révocable ».

L'union civile a les mêmes effets que le mariage lorsqu'elle est contractée suivant les normes devant un célébrant compétent et est enregistrée auprès des autorités provinciales.

En l'absence de choix, la désignation est révocable.

Si un bénéficiaire irrévocable est désigné, il devra donner son consentement pour toute modification future à la désignation de bénéficiaire et pour tout retrait des sommes. Un enfant mineur désigné de façon irrévocable ne pourra modifier le caractère irrévocable de la désignation avant qu'il devienne majeur.

Nom	Prénom	Lien avec le rentier (ou, au Québec, lien avec le preneur)			%	Révocabilité du bénéficiaire primaire		Date de naissance (s'il s'agit d'un mineur)
		Conjoint	Conjoint de fait	Autre		Révocable	Irrévocable	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A A A A M M J J
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A A A A M M J J
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A A A A M M J J
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A A A A M M J J

Bénéficiaire(s) secondaire(s) ou bénéficiaire(s) subsidiaire(s) (facultatif)

La désignation d'un bénéficiaire subsidiaire (subrogé au Québec) ou secondaire est toujours révocable.

Sélectionner un seul type de bénéficiaire et remplir le tableau.

Bénéficiaire(s) secondaire(s)

Au décès d'un bénéficiaire primaire, le(s) bénéficiaire(s) secondaire(s) qui lui est (sont) lié(s) le remplace(nt).
Chaque bénéficiaire secondaire doit être lié à un ou plusieurs bénéficiaires primaires.

Bénéficiaire(s) subsidiaire(s) (subrogé au Québec)

Un bénéficiaire subsidiaire recevra la prestation de décès si le ou les bénéficiaires primaires sont **tous** décédés.

Nom	Prénom	Date de naissance (s'il s'agit d'un mineur)	%	À remplir seulement si vous nommez un (des) bénéficiaire(s) secondaire(s)
				Nom, prénom du bénéficiaire primaire lié ³
		A A A A M M J J		
		A A A A M M J J		
		A A A A M M J J		

1. Bénéficiaire secondaire : le pourcentage total des bénéficiaires secondaires liés à un même bénéficiaire primaire doit être égal à 100 %.

2. Bénéficiaire subsidiaire : le pourcentage total pour l'ensemble des bénéficiaires subsidiaires doit être égal à 100 %.

3. Si vous nommez un (des) bénéficiaire(s) subsidiaire(s) et avez inscrit de l'information à cette section, celle-ci ne sera pas considérée.

8. Information bancaire

Obligatoire : si le spécimen de chèque est non personnalisé ou personnalisé à un autre nom que celui du preneur.

Nom et prénom du titulaire du compte bancaire

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro de succursale	Numéro de l'institution	Numéro du compte

Nom et prénom du titulaire conjoint du compte bancaire (s'il y a lieu)

9. Distributeur/conseiller

Nom du distributeur (agence)

Nom du conseiller

Code FundSERV ou
Conseiller (si applicable) :

Distributeur
Conseiller

ou

N° agence
N° conseiller
Marché de référence ou groupe d'affinité (si applicable)

Réservé à Beneva

N° d'adhésion

Investissement

Service à la clientèle • Tél. : 1 877 841-8822

beneva.ca

10. Avis concernant la protection de vos renseignements personnels

Pour Beneva¹, protéger vos renseignements personnels est primordial. C'est pourquoi nous vous informons que nous recueillons, utilisons et communiquons vos renseignements personnels avec votre consentement, à moins que la loi nous autorise à le faire autrement, et ce, pour la durée nécessaire aux fins ci-dessous :

- vous identifier
- établir et mettre à jour votre profil, vos besoins et vos objectifs
- évaluer vos demandes et votre admissibilité à nos produits et services
- vous communiquer des conseils liés à votre situation
- administrer vos contrats ainsi que vos produits ou services (ex. : tarification, sélection des risques, souscription, traitement de vos réclamations, etc.)
- se conformer à des exigences légales et réglementaires (ex. : pour prévenir, détecter ou réprimer les infractions, les cybermenaces, la fraude, etc.)
- obtenir votre opinion en lien avec nos produits ou services
- vous proposer des offres et des conseils personnalisés sur nos produits ou nos services (voir votre droit de retrait de consentement) selon vos préférences et conformément aux règles relatives aux communications électroniques et téléphoniques
- mener des études et des recherches incluant la conception et l'application de modèles statistiques dont certains peuvent permettre de créer ou d'inférer de nouvelles informations à votre sujet

De quelles façons Beneva recueille vos renseignements personnels ?

Nous pouvons recueillir vos renseignements personnels par téléphone, en personne, et à l'aide de nos formulaires et de nos interfaces numériques.

À qui Beneva communique vos renseignements personnels ?

Pour les raisons mentionnées plus tôt, et seulement s'ils sont liés à vos produits ou services, nous communiquons vos renseignements personnels à nos sociétés affiliées et à nos réseaux de distribution ainsi qu'à des tiers, dont certains peuvent être situés à l'extérieur du Québec et du Canada.

Ces tiers peuvent inclure :

- d'autres institutions financières, comme des assureurs et des réassureurs
- d'autres organismes ou entités détenant des renseignements sur vous, entre autres, en assurance, en fraude ou en indemnisation
- des intermédiaires
- des agences d'évaluation du crédit
- des ministères et des organismes gouvernementaux ou des autorités réglementaires
- des employeurs
- des fournisseurs de services en lien avec une réclamation, comme des professionnels de la santé et des ateliers de réparation automobile
- d'autres mandataires et fournisseurs de services (services technologiques, services d'impression et d'expédition de documents, etc.)

Notez que dans tous les cas, nous nous assurons qu'ils respectent la protection de vos renseignements personnels.

Quels sont vos droits d'accès et de rectification ?

Accéder à vos renseignements personnels ou demander la correction d'un renseignement incomplet ou inexact est possible. Transmettez-nous une demande à l'adresse suivante :

Responsable de la protection des renseignements personnels

Beneva
625, rue Jacques-Parizeau
Québec (Québec) G1R 2G5
ResponsablePRP@beneva.ca

Pour en savoir plus sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, consultez la version complète de notre Énoncé de confidentialité au www.beneva.ca.

Votre consentement à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels est nécessaire à la fourniture du produit ou service demandé ou offert. Vous avez le droit de retirer votre consentement, mais Beneva ne pourra toutefois plus continuer à vous offrir ses produits ou services.

Réservé à Conseils Financiers Beneva

Consentement à recevoir des offres et conseils personnalisés de produits et services (optionnel)

- Je consens à ce que mes renseignements personnels nécessaires soient recueillis, utilisés et communiqués par Beneva afin de recevoir des offres et des conseils personnalisés de produits ou de services.
Je comprends que je peux retirer mon consentement en appelant au 1 844 781-0860 ou en me rendant au www.beneva.ca.

1. Le terme « Beneva » signifie Beneva inc., ses sociétés affiliées, leurs mutuelles et ses réseaux de distribution. Les sociétés affiliées de Beneva inc. désignent La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance, Services d'investissement Beneva inc., Société d'assurance Beneva inc., L'Unique assurances générales inc. et Unica assurances inc.

Réservé à Beneva

N° d'adhésion

Investissement

Service à la clientèle • Tél. : 1 877 841-8822

beneva.ca

FRA1271F (2023-05)

11. Consentement et signatures

Déclaration du conseiller (la signature du conseiller est obligatoire)

Dans le cas où des primes non enregistrées servent à financer le contrat de rente, j'ai vérifié l'identité du preneur en utilisant une méthode permise selon les exigences de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et ses règlements connexes. De plus, lorsque le preneur m'avise d'une mise à jour des renseignements relatifs à ses coordonnées, son identification, sa profession (incluant son occupation, son secteur d'activité, le nom de son employeur ou son statut d'emploi) ou l'objectif et la nature projetée du placement, je m'engage à en informer sans délai Beneva inc.

J'atteste que ma signature, si apposée électroniquement, a la même valeur juridique que ma signature manuscrite. Toute reproduction de ce formulaire d'adhésion dont l'intégrité est assurée a la même valeur juridique que l'original.

J'atteste que la signature du preneur a été apposée par ce dernier.

Déclaration du preneur (la signature du preneur est obligatoire)

Par les présentes, je demande à Beneva inc. (Beneva), le paiement de la rente décrite dans la présente demande et accepte de verser, en conséquence, la prime unique déterminée.

J'autorise Beneva, lorsque la loi l'exige, à vérifier mon identité à l'aide d'un produit d'identification indépendant et fiable et/ou toutes autres méthodes prévues par la loi.

Je reconnais de plus avoir pris connaissance de l'avis concernant la protection des renseignements personnels, et avoir conservé copie de la présente demande dûment signée.

J'autorise Beneva inc. (Beneva) à percevoir de mon compte bancaire toutes prestations qui y auraient été versées par erreur et pour lesquelles je n'ai aucun droit au titre du contrat ou en vertu des lois et règlements pertinents en vigueur.

Droits de remboursement : J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec la présente autorisation. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de remboursement, un spécimen de formulaire d'annulation ou de l'information additionnelle sur les droits d'annulation, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter le www.cdnpay.ca.

Dans le cas où des primes non enregistrées servent à financer le contrat de rente, je déclare que les renseignements fournis sur le présent formulaire, concernant mes coordonnées, mon identification, ma profession (incluant mon occupation, mon secteur d'activité, le nom de mon employeur, et mon statut d'emploi) et l'objectif et la nature projetée du placement sont exacts, complets et correctement inscrits. Je m'engage à aviser promptement Beneva ou mon conseiller de tout changement relatif à ces renseignements. Le cas échéant, le conseiller transmettra alors sans délai les renseignements mis à jour à Beneva inc.

Je déclare que les renseignements fournis à la section 6B Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification) sont exacts et complets. Je fournirai à Beneva inc. une nouvelle déclaration dans un délai de 30 jours suivant tout changement de circonstances faisant en sorte que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont incomplets ou inexacts.

J'atteste que ma signature, si apposée électroniquement, a la même valeur juridique que ma signature manuscrite. Toute reproduction de ce formulaire d'adhésion dont l'intégrité est assurée a la même valeur juridique que l'original.

X

Signature du preneur (obligatoire)

| A | A | A | A | M | M | J | J |

Date

X

Signature du témoin (obligatoire)

| A | A | A | A | M | M | J | J |

Date

X

Signature du conseiller (obligatoire)

| A | A | A | A | M | M | J | J |

Date

Réservé à Beneva

| | | | | | | | | |

N° d'adhésion

Investissement

Service à la clientèle • Tél. : 1 877 841-8822

beneva.ca

11. Consentement et signatures (suite)

Définitions

Une **personne politiquement vulnérable (PPV)** peut être un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ou un national politiquement vulnérable (NPV).

Un **ÉPV** est une personne qui occupe ou a occupé l'une des charges suivantes au sein d'un **État étranger** : chef d'État ou chef de gouvernement; membre du conseil exécutif de gouvernement ou membre d'une assemblée législative; sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent; ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur; officier ayant le rang de général ou un rang supérieur; dirigeant d'une société d'État ou d'une banque d'État; chef d'un organisme gouvernemental; juge de la Cour suprême, de la cour constitutionnelle ou d'une autre cour de dernier ressort; chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative. Ces personnes sont des ÉPV peu importe leur citoyenneté, leur statut de résident ou le lieu de leur naissance. Le statut d'ÉPV est permanent.

Un **NPV** est une personne qui occupe ou a occupé l'une des charges suivantes **au Canada** : gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef de gouvernement; membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou membre d'une assemblée législative; sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent; ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur; officier ayant le rang de général ou un rang supérieur; dirigeant d'une société appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province; chef d'un organisme gouvernemental; juge d'une cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada; chef ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative; maire, préfet ou tout autre responsable des autorités municipales ou locales d'une ville, d'un village, d'une municipalité rurale ou d'une agglomération urbaine, sans égard à la population. Une personne cesse d'être un NPV cinq ans après avoir quitté ses fonctions ou cinq ans après son décès.

Un **DOI** est une personne qui occupe l'une des fonctions suivantes : dirigeant d'une organisation internationale mise sur pied par les gouvernements de différents États, dirigeant d'une institution créée par une organisation internationale, ou dirigeant d'une organisation sportive internationale. Le dirigeant d'une organisation internationale, d'une institution créée par une organisation internationale, ou d'une organisation sportive internationale est la principale personne dirigeant cette organisation, p. ex. son président ou son président-directeur général. Les activités d'une institution créée par une organisation internationale n'ont pas nécessairement une échelle internationale. Les activités d'une institution créée par une organisation internationale peuvent être limitées à un pays ou à un territoire. Une personne cesse d'être un DOI cinq ans après avoir quitté ses fonctions ou cinq ans après son décès.

Certains membres de la famille des ÉPV, des NPV et des DOI doivent également être considérés comme des PPV ou des DOI. Ces membres de la famille sont les suivants :

- l'époux ou le conjoint de fait d'une personne visée;
- l'enfant d'une personne visée;
- la mère ou le père d'une personne visée;
- la mère ou le père de l'époux ou du conjoint de fait d'une personne visée;
- l'enfant de la mère ou du père d'une personne visée (frère ou soeur).

Une **personne étroitement associée** peut être une personne ayant des liens étroits avec une PPV ou un DOI pour des raisons personnelles ou professionnelles, p. ex. : une personne possédant une police d'assurance conjointe avec une PPV ou un DOI, une personne effectuant un versement de 100 000 \$ ou plus dont le bénéficiaire est une PPV ou un DOI, un partenaire d'affaire d'une PPV ou d'un DOI, ou une personne qui détient, directement ou indirectement, une entreprise conjointement avec une PPV ou un DOI, une personne engagée dans une relation romantique avec une PPV ou un DOI (amoureux ou amoureuse, amant ou amante), une personne participant à des œuvres caritatives en relation étroite avec une PPV ou un DOI.

Réservé à Beneva

N° d'adhésion

Investissement

Service à la clientèle • Tél. : 1 877 841-8822

beneva.ca